

RELEVÉ DES INFRACTIONS SPORTIVES DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES SENIORS

RIS n°15 semaine O2

Rencontres du 12 et 13 janvier 2019

I. Feuille en retard

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière
RFAR047	13/01/2019	USB VOLLEY BALL	O448821	15,00 €

II. Feuille non conforme

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière
PNMRO46	13/01/2019	LA BAULE VB	O443000	Avertissement car 1 ^{ère} fois
PNMRO48	12/01/2019	OYA VB	O859365	Avertissement car 1 ^{ère} fois
RFAR049	12/01/2019	AS BOUFFERE	O857865	Avertissement car 1 ^{ère} fois
RFBRO47	12/01/2019	JS COULAINES	O724695	15,00 €
RMBRO47	12/01/2019	JS COULAINES	O724695	15,00 €

III. Feuille mal tenue

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière	Observations
PNFRO49	12/01/2019	VENDEE VBC HERBRETAIS	O857966	Joker du marqueur	S ou R non coché pour les deux équipes dans le 4 ^{ème} set
RFAR046	12/01/2019	VBN	O444976	Joker du marqueur	Mauvais n° de joueur entouré lors du double remplacement de l'équipe du VBN au 2 ^{ème} set
RFAR047	13/01/2019	USB VOLLEY BALL	O448821	5,00 €	16 ^{ème} point, score final au 4 ^{ème} set, de l'équipe de la Roche non noté
RFAR049	12/01/2019	AS BOUFFERE	O857865	Joker du marqueur	Le 14 ^{ème} point de l'équipe de Vendrennes a été noté 2 fois au 3 ^{ème} set

Joker du marqueur : un club a le droit d'être exonéré de pénalité pour feuilles mal tenue une fois dans l'année

IV. Résultat non saisi, erroné ou en retard

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière	Observations
PNFRO46	13/01/2019	AS LANDAISE	O856917	15,00 €	Score erroné au 4 ^{ème} set

V. Marqueur non qualifié - Absence de marqueur

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière	Observations
RFARO49	12/01/2019	AS BOUFFERE	O857865	40,00 €	Marqueur : Eric BLANCONNIER a une licence VB Marqueur assistant : Nathan PINCEMIN a une licence VB
RFARO47	13/01/2019	USB VOLLEY BALL	O448821	20,00 €	Titouan ROPERT a une licence VB
RMARO47	13/01/2019				

Le marqueur et le marqueur assistant doivent impérativement avoir une licence dirigeant ou encadrement

VI. Entraîneur ou entraîneur adjoint non qualifié

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière	Observations
PNMRO48	12/01/2019	LEO LAGRANGE NANTES VB	O444979	50,00 €	Samuel RIGAUDEAU, entraîneur adjoint, a une licence VB
RMARO47	13/01/2019	SNVBA	O449605	50,00 €	William MAHIEU a une licence VB

L'entraîneur et l'entraîneur adjoint doivent impérativement avoir une licence encadrement

VII. Non présentation licence

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière	Observations
RFBRO48	13/01/2019	SCO ANGERS	O491492	10,00 €	Licence Matthieu DUNOGUIEZ (non imprimée)

(Publié le 18/01/2019), (Publié le 21/01/2019)

Information importante : pour toute autre information ou réclamation, vous pouvez contacter la commission sportive dans un délai de 10 jours. Seules les réclamations écrites seront étudiées.